



Programme d'Investissements d'Avenir

-

Action « Territoires d'Innovation pédagogique »

-

Accord de consortium



Vu l'article 8 de la loi n°2021-237 du 9 mars 2010 de finances rectificative pour 2010, relatif au Programme d'Investissement d'Avenir, tel que modifié par la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 et par la loi n°2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 ;

Vu la convention du 29 décembre 2017 modifiée entre l'Etat et la Caisse des dépôts et consignations relative au Programme d'Investissements d'avenir (action : « Territoires d'innovation pédagogique ») ;

Vu le cahier des charges de l'appel à projets « Campus Connecté » (« l'AAP ») approuvé par arrêté du Premier Ministre en date du 15 janvier 2020 ;

Vu le dossier de demande de subvention déposé par l'Agglomération Montargoise, pour le projet Campus Connecté, le 28 janvier 2021 ;

Vu l'avis favorable du comité de pilotage en date du 6 avril 2021 ;

Vu la décision du Premier Ministre rendue après avis du Secrétariat général pour l'investissement (le « SGPI »), après avis du comité de pilotage, en date du 12 mai 2021 ;

Entre

Le Campus Connecté de l'Agglomération Montargoise
Représenté par son président Monsieur BILLAULT
Ci-après dénommée le « Porteur de projet » ,

Et

- L'Université de Tours, représentée par XXX
Ci-après dénommée par « Université de Tours »
- L'IFSI-IFAS du Centre Hospitalier de l'Agglomération Montargoise, représenté par XXX
Ci-après dénommée par « L'IFSI-IFAS »
- L'Association des Industries Montargoise, représentée par XXX
Ci-après dénommée par « ADIM »
- L'Association pour l'engagement et la responsabilité sociétale des entreprises, l'Economie Circulaire, Coopérative, Collaborative, représentée par XXX
Ci-après dénommée par « PERSEE3C »
- Gâtinais en Transition, ensemble, vivre et travailler autrement représenté par XXX
Ci-après dénommée par « Gâtinais en transition »
- Centre de formation d'apprentis EST LOIRET représenté par XXX
Ci-après dénommée par « CFA EST LOIRET »
- Pôle-emploi de Montargis représenté par XXX
Ci-après dénommée par « Pole-emploi de Montargis »

- AJJAM – Mission Locale représenté par XXX
Ci-après dénommée par « AJJAM-Mission Locale »
- L'agence pour la Formation Professionnelles des Adultes, représentée par XXX
Ci-après dénommée par « AFPA »
- L'association de l'Union Régionale des Formateurs et Acteurs de l'Apprentissage, représentée par XXX
Ci-après dénommée par « URFAA »
- L'Union Industries et Métiers de la Métallurgie, représentée par XXX
Ci-après dénommée par « UIMM Loiret-Touraine »
- SOFRASER SAS, représentée par XXX
Ci-après dénommée par « SOFRASER SAS »
- HUTCHINSON SNC, représenté par XXX
Ci-après dénommé par « HUTCHINSON SNC »
- La chambre de commerce et d'industrie Loiret, représentée par XXX
Ci-après dénommée par « CCI Loiret »

Il est convenu ce qui suit

1. Préambule

L'Agglomération Montargoise a répondu à l'Appel à Projet « Campus Connecté » le 28 janvier 2021. La réponse favorable du 12 mai 2021 du Premier Ministre, permet à l'Agglomération Montargoise d'ouvrir dès septembre 2021 un Campus Connecté.

Le Campus Connecté de l'Agglomération Montargoise a pour objectif d'apporter localement une réponse ciblée aux demandes de formation dans le supérieur grâce à la mise à disposition d'un lieu, de matériel et d'un accompagnement. De plus, le revenu fiscal annuel moyen par ménage est très bas, ce qui ne permet pas à chaque foyer de garantir un accès aux études supérieures pour chaque enfant. Ce centre de formation permettra sur le long terme de pallier le départ des jeunes en dehors du territoire et ainsi de rajeunir l'âge de la population.

L'Agglomération Montargoise a contacté les acteurs du bassin Montargois afin de s'inscrire dans un partenariat permettant au Campus Connecté de se développer tant sur un axe pédagogique que technique.

L'Agglomération Montargoise a déposé une demande de financement du projet par le programme « Soutien des progrès de l'enseignement et de la recherche », l'action « Territoires d'innovation pédagogique » du Programme d'investissements d'avenir mise en œuvre par la Banque des Territoires pour le compte de l'Etat. C'est dans cette continuité qu'un accord de partenariat devra être co-signé par l'ensemble des parties ayant répondu favorablement à la sollicitation de l'Agglomération Montargoise.

Cet accord de partenariat présentera les obligations de chacune des parties suivantes :

- L'Université de Tours représenté localement par l'Institut de Formation aux Soins Infirmiers de Châlette-sur-Loing
- L'ADIM
- PERSE3C
- Gâtinais en Transition
- Le CFA Est-Loiret
- Pôle Emploi Montargis
- La Mission Locale Montargis
- AFPA
- URFAA
- UIMM
- Sofraser
- Hutchinson
- CCI Loiret

2. Définitions

Porteur de projet : l'établissement d'appartenance du Coordinateur recevant des fonds au titre de l'appel à projets « Campus Connecté » pour coordonner la réalisation du Projet selon les modalités prévues dans le cadre de la Convention attributive de la subvention : Le Campus Connecté de l'Agglomération Montargoise dans la Convention. Il est responsable de la coordination scientifique et technique du Projet et l'interlocuteur privilégié de la CDC.

Partenaire : un partenaire, partie prenante au Projet, auquel le Porteur de projet reverse sa Part de la subvention au titre de la réalisation du Projet, conformément à l'article 3 de la convention attributive de la subvention : L'université de Tours dans la Convention.

Projet : le projet sélectionné par la décision du Premier ministre. La date de commencement du Projet et sa durée de réalisation sont fixés dans la Convention attributive d'aide.

3. Objet de l'accord de partenariat

Le présent accord de partenariat a pour objet de délimiter le contour du projet en présentant les différentes phases d'exécution du projet.

Il s'agira également de préciser les engagements de chaque partenaire dans le cadre de la réalisation du projet Campus Connecté de l'Agglomération Montargoise afin de coordonner les actions de chacun.

4. Description du projet

a. Contour du projet

Le territoire de l'Agglomération Montargoise et plus largement le bassin de vie du Gâtinais Montargois dont il fait partie, souffrent à la fois d'un manque d'offre de formations post-baccalauréat localement et d'un éloignement des pôles universitaires les plus proches (1h15).

D'autre part, le nombre d'habitants¹ de 15-29 ans est en diminution. Le départ des jeunes en dehors du territoire est un enjeu important pour l'agglomération. Le revenu fiscal annuel moyen par ménage est très bas (22 327 €), inférieur à celui du Loiret (25 930 €) et de la France (26 500 €).

Les conséquences de cette situation impactent fortement le territoire et sa population principalement sur deux aspects :

- De nombreux jeunes n'ont pas accès aux études supérieures du fait d'un manque de moyens financiers. Ainsi, près de 400 jeunes locaux, chaque année, ne poursuivent pas leurs études après le baccalauréat.
- Parallèlement près de 700 jeunes quittent le territoire chaque année pour poursuivre leurs études. Beaucoup d'entre eux ne reviennent pas, ce qui contribue au vieillissement de la population.

Fort de ce constat partagé localement, le campus connecté est apparu comme un outil pertinent pour doter le territoire d'une offre d'enseignement supérieur. L'objectif est d'apporter localement une réponse ciblée à ces enjeux en offrant non seulement un lieu de proximité, mais également une offre de formation la plus large possible, grâce à la mise à disposition d'un lieu, de matériel et d'un accompagnement personnalisé au quotidien. La création de ce campus au cœur de la ville centre du territoire s'inscrit également pleinement dans la dynamique des dispositifs Action Cœur de Ville et Opération de Revitalisation des Territoires dans lesquelles est engagée l'Agglomération Montargoise.

b. Les différentes phases du projet

Le Campus Connecté de l'Agglomération Montargoise ouvrira ses portes en septembre 2021 pour une première phase de 5 ans. Lors de cette première phase, le Campus louera des locaux dans le Lycée Saint Louis avant d'envisager un déménagement.

L'effectif d'étudiant attendu pour le Campus Connecté est le suivant :

Pour la rentrée 2021 : 15

Pour la rentrée N+1 : 25

Pour la rentrée N+3 : 30

Pour la rentrée N+5 : 45

¹ Source : INSEE

5. Les mises à disposition des partenaires

a. L'IFSI-IFAS s'engage à :

- Participer à la réflexion sur le projet
 - Participer au recrutement des tuteurs
 - Participer aux actions permettant de mettre en avant l'Université de proximité (Université de Tours)
 - Proposer un accompagnement techno-pédagogique au bénéfice des apprenants
 - Mettre à disposition le fonds documentaire
 - Faciliter l'accès au logement des étudiants par un partage d'informations dédiées
 - Encourager la vie étudiante dans les domaines culturel et associatif
- Montant total du financement du PIA demandée pour réaliser le projet sur 5 ans : 50 000€

b. ADIM s'engage à :

- Faciliter l'accueil et les propositions de stages aux apprenants dans la mesure des besoins des entreprises
 - Intervenir lors de conférences et/ou débat sur des sujets intéressant les apprenants et les entreprises
 - Promouvoir le Campus Connecté à d'éventuels salariés désireux de s'inscrire à une formation initiale universitaire concernée
 - Accueillir les apprenants intéressés par l'industrie sur les sites pour des visites
- Montant total du financement du PIA demandée pour réaliser le projet sur 5 ans : 0 €

c. PERSEE3C s'engage à :

- Faciliter l'accueil / proposer des stages aux apprenants auprès des entreprises adhérentes de l'association
 - Intervenir lors de conférences et/ou débat sur des sujets intéressants les apprenants et les entreprises (sur les sujets de l'économie circulaire, l'écologie industrielle territoriale, l'intelligence collective, les modèles économiques...)
- Montant total du financement du PIA demandée pour réaliser le projet sur 5 ans : 0 €

d. Gâtinais en transition s'engage à :

- Aider et soutenir la réalisation de maquettes ou projets liés à la formation de l'étudiant autour du numérique et du digital
- Support pour la réalisation d'un prototype en vue d'innovation incitant à la découverte et l'expérimentation.
- Objets, machines, prise en main des outils bureautique petits dépannages de PC, logiciels, et surtout sécurisation du Smartphone, information, conseil et maîtrise
- Participation à l'animation et mise en place d'espaces de travail partagé.
- Mise à disposition d'une borne de jeux dans l'espace détente du Campus
- Activité culturelles autour de Micro-Folie, de design, traitement de l'image

-Concertation avec le tuteur référent de l'étudiant (remontées d'information sur la demande, les besoins et les idées des étudiants) et avec le Porteur du Campus Connecté de l'Agglomération Montargoise

→ Montant total du financement du PIA demandée pour réaliser le projet sur 5 ans : 0 €

e. CFA EST LOIRET s'engage à :

- Promotion du Campus Connecté de l'Agglomération Montargoise auprès des jeunes et du réseau du CFA
- Intervention de représentants du CFA Est Loiret à l'occasion de manifestations organisées par le Campus Connecté dans le cadre de la vie étudiante

→ Montant total du financement du PIA demandée pour réaliser le projet sur 5 ans : 0 €

f. Pole-emploi de Montargis s'engage à :

- Promotion du Campus Connecté de l'Agglomération Montargoise auprès des demandeurs d'emplois du bassin de vie de Montargis, désireux de reprendre des études
- Information sur le Campus Connecté auprès du réseau local de POLE EMPLOI
- Intervention de représentants de POLE EMPLOI à l'occasion de manifestations organisées par le Campus Connecté dans le cadre de la vie étudiante

→ Montant total du financement du PIA demandée pour réaliser le projet sur 5 ans : 0 €

g. AJJAM-Mission Locale s'engage à :

- Promotion du Campus Connecté de l'Agglomération Montargoise auprès des jeunes qui fréquentent la Mission Locale de Montargis
- Promotion du Campus Connecté au sein des réseaux de la Mission Locale
- Intervention de représentants de la Mission Locale à l'occasion de manifestations organisées par le Campus Connecté dans le cadre de la vie étudiante

→ Montant total du financement du PIA demandée pour réaliser le projet sur 5 ans : 0 €

h. URFAA s'engage à :

- Contribuer au recrutement des tuteurs et encadrants du Campus Connecté
- Promouvoir le Campus Connecté via les membres du réseau de l'URFAA

→ Montant total du financement du PIA demandée pour réaliser le projet sur 5 ans : 0 €

i. UIMM Loiret-Touraine s'engage à :

- Promotion du Campus Connecté de l'Agglomération Montargoise auprès des adhérents de l'est du Loiret
- Intervention de représentants de l'UIMM à l'occasion de manifestations organisées par le Campus Connecté dans le cadre de la vie étudiante

→ Montant total du financement du PIA demandée pour réaliser le projet sur 5 ans : 0 €

j. SOFRASER SAS s'engage à :

- Faciliter l'accueil / proposer des stages aux apprenants
- Intervenir lors de conférences et/ou débat sur des sujets intéressants les apprenants et les entreprises
- Promouvoir le Campus Connecté à d'éventuels salariés désireux de s'inscrire à une formation initiale

→ Montant total du financement du PIA demandée pour réaliser le projet sur 5 ans : 0 €

k. HUTCHINSON SNC s'engage à :

- Proposer des stages aux apprenants et faciliter leur intégration dans le milieu professionnel
- Intervenir lors de conférences et/ou débats sur des sujets pour les apprenants et l'entreprise
- Promouvoir le Campus Connecté à des salariés qui souhaiteraient une poursuite d'étude
- Accueillir les apprenants intéressés par l'industrie sur les sites pour des visites

→ Montant total du financement du PIA demandée pour réaliser le projet sur 5 ans : 0 €

l. CCI Loiret s'engage à :

- Promotion du Campus Connecté de l'Agglomération Montargoise via ses réseaux et les sites internet de la CCI Loiret
- Contribution au projet par la participation selon les possibilités, aux événements, manifestations et actions organisés par le Campus Connecté

→ Montant total du financement du PIA demandée pour réaliser le projet sur 5 ans : 0 €

Chaque partenaire du Projet se doit de désigner un responsable, chargé d'assurer le partenariat entre sa structure et le Campus Connecté de l'Agglomération Montargoise. Le responsable devra également s'assurer de la traçabilité des travaux de réalisation de leur contribution afin de rendre compte au comité de suivi de leurs obligations. Par ailleurs, il est également prévu à la charge des partenaires une obligation de traçabilité des travaux de réalisation de leurs contributions.

6. Modifications au sein des partenaires

Le présent contrat prévoit la possible modification de la liste des partenaires au cours de la première phase du projet du Campus Connecté de l'Agglomération Montargoise. Chaque nouveau partenariat se fera après validation auprès du comité de suivi. De plus, il devra être officialisé par un mandat qui se trouve en annexe. Ce mandat fixera les droits et les obligations qui s'ensuivent.

Dans l'hypothèse où l'un des partenaires voudrait sortir du dispositif, chaque partenaire étant indépendant, cela donnerait lieu à une simple information du comité de suivi et une cessation immédiate de ses engagements auprès du campus.

7. Durée

L'accord de consortium est prévu pour toute la durée du projet soit 5 ans à compter de l'ouverture du Campus Connecté de l'Agglomération Montargoise. Il sera ensuite renouvelé par tacite reconduction et période de 5 années, sauf décision contraire prise d'un commun accord par les parties signataires dans un délai de 6 mois avant l'expiration de chaque période.

8. Responsabilité

Le porteur de projet s'engage en tant que mandataire de la Convention signée avec la Caisse des dépôts et Consignations, à être le seul responsable de l'exécution du Projet et de l'ensemble des opérations. De plus, il s'engage à respecter la réglementation lui étant applicable.

Le porteur de projet, s'engage à souscrire, si besoin est, à ses propres frais, les polices d'assurance nécessaires afin de couvrir, les risques et responsabilités lui incombant dû à la Convention signée avec la Caisse des dépôts et Consignations. Il en est de même pour les activités menées dans le cadre du partenariat puisque les deux parties reconnaissent avoir souscrit un contrat d'assurance de façon que l'autre partie ne puisse être inquiétée à ce sujet.

8. Le porteur

Le Porteur du projet est le Campus Connecté de l'Agglomération représenté par l'Agglomération Montargoise ce qui fait de lui le gestionnaire administratif et financier puisqu'étant signataire de la Convention de financement avec la Caisse des Dépôts dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir.

9. Gouvernance du consortium/partenariat

Le campus connecté de l'Agglomération Montargoise a pour objectif de mettre en place des actions en direction des étudiants du campus. Le consortium étant composé de partenaires publics et de partenaires privés dont les actions pourront interagir, il est important de créer une instance de gouvernance du partenariat : Un comité de suivi. Ce comité se réunira à minima une fois par an afin d'établir les stratégies et les actions à développer. Ce comité pourra échanger sur la vie du Campus Connecté à la fois sur les aspects opérationnels mais également sur les différentes actions proposées par les partenaires. Un bilan annuel de l'activité du campus sera effectué et rapporté au sein du comité et sera soumis à la commission Emploi Formation Numérique de l'AME pour avis et prise de décision le cas échéant.

Participeront à ce comité de suivi l'ensemble des représentants des partenaires de cet accord, un représentant des étudiants du campus et la responsable du campus.

Le comité de suivi aura la charge de :

- Valider et revoir les actions de chacun à l'égard du campus
- Valider l'entrée ou prendre connaissance de la sortie d'un partenaire
- Informer l'ensemble des partenaires sur les résultats du projet
- Mettre en place une stratégie territoriale visant à développer l'offre proposée aux étudiants (culture, sport, loisirs...)

12. Propriété intellectuelle des connaissances antérieures et nouvelles

1. Propriété intellectuelle des connaissances antérieures

Les connaissances antérieures désignant « tout savoir-faire intéressant le domaine de l'accord, que chaque partenaire ou l'une de ses sociétés affiliées pourrait détenir avant le projet, et/ou développer ou acquérir, individuellement ou avec des tiers, pendant le projet mais indépendamment de celui-ci, la preuve pouvant en être rapportée, et que chaque partenaire accepte de mettre à la disposition des autres partenaires pour les besoins de l'accord ». Chaque parties signataires de cet accord, conserve la propriété des connaissances qu'il apporte au sein du projet. Chaque partenaire devra déterminer les conditions d'utilisation des connaissances antérieures nécessaires à l'exploitation des connaissances nouvelles.

2. Propriété intellectuelle des connaissances nouvelles

Les connaissances nouvelles désignant « tout savoir-faire résultant du projet, obtenu individuellement par un partenaire ou conjointement par plusieurs partenaires ».

Toutes données transmises par l'Agglomération Montargoise ou par le Campus Connecté et utilisées dans le cadre d'un stage ou d'une étude de cas restent la propriété de l'Agglomération Montargoise. Celles-ci ne doivent donc pas être reproduite à des fins personnelles.

La production d'analyses, d'études nécessaires à la collectivité et réalisées dans le cadre de la formation devient, de fait, propriété de l'Agglomération Montargoise.

La production d'un diagnostic, d'un rapport de stage, d'un mémoire ou tout autre document à des fins universitaires et de formation, réalisés dans le cadre d'un stage ou d'une étude de cas, restera la propriété de l'Agglomération Montargoise.

Le matériel, les équipements et les documents confidentiels remis à un ou plusieurs partenaires dans le cadre du partenariat, ne devront pas être conservés une fois le partenariat terminé.

16. Publications et communications

Chaque partenaire s'engage à faire valider toutes les publications et les communications relatives au projet du Campus Connecté de l'Agglomération que ce soit sur tout ou partie du projet par le service de Communication de l'Agglomération Montargoise. Les partenaires devront veiller à utiliser uniquement les logo transmis par le service de communication de l'Agglomération Montargoise.

Le porteur de projet est engagé auprès de la Caisse des dépôts et Consignations à apposer sur ses documents les logotypes du Programme d'Investissement d'Avenir conformément à la charte graphique transmise par celle-ci.

Les partenaires autorisent le porteur de projet à utiliser dans le cadre du projet, les marques ou logo de chaque partenaire pour la promotion du dispositif, si nécessaire.

Le porteur de projet tout comme les partenaires s'engagent à ne pas porter atteinte à l'image ou à la renommée de chacun des signataires de l'accord de partenariat.

18. Résiliation

Le présent accord pourra être résilié aux conditions suivantes :

- En cas de force majeure par l'une des parties signataires, après information de l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception mentionnant notamment la date d'effet et les motifs de résiliation.
- À tout moment, en cas de non-respect des engagements du partenaire à l'égard du Campus Connecté, dès lors que dans le mois suivant la mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception l'autre partie n'aura pas pris les mesures appropriées.

Signature du Président de l'Agglomération Montargoise :

Signataire des partenaires :